

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TVP 001-4032/18/BM**

#### **■ Renouvellement de l'adhésion à l'association Club de la Croisière Marseille Provence et paiement de la cotisation 2018**

**MET 18/7097/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le « Club de la Croisière Marseille Provence », crée en 1996 à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, du Grand Port Maritime et de la Ville de Marseille, associe les acteurs de la filière économique et institutionnelle impliqués dans le développement et la promotion de la croisière à Marseille.

A ce titre, il réunit aujourd'hui plus d'une trentaine de membres, comme par exemple : l'Office du Tourisme et des Congrès de Marseille, l'Office du Tourisme de Cassis, l'Office Municipal du Tourisme d'Aix-en-Provence, l'Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos, les Galeries Lafayette de Marseille, Le Petit Train – TTM 13 (le petit train touristique de Marseille), l'entreprise COFRAPEX (spécialisée notamment dans l'affrètement des navires en denrées alimentaires) etc.

Le « Club de la Croisière Marseille Provence » a pour objectif de poursuivre le développement du marché de la croisière sur le territoire et la promotion des atouts du territoire auprès des compagnies de croisière, en veillant à :

- Coordonner l'offre et les actions des différents acteurs publics et privés,
- Optimiser l'impact économique sur le territoire,
- S'assurer de l'acceptabilité de la croisière par les populations locales.

Dans ce cadre, le club

- initie, ou prête son concours à toutes réflexions sur les structures et l'environnement propres à favoriser l'accueil des paquebots de croisières et de leurs passagers,

Signé le 28 Juin 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2018

- coordonne entre les membres du Club la mise en place d'une ligne de produits d'information et de documentation, assure leur réalisation et leur diffusion,
- conduit une politique de qualité parmi ses membres, afin de déboucher sur un label de reconnaissance "Croisières à Marseille",
- initie, coordonne et participe à toute action de notoriété, promotion ou publicité de la destination croisière à Marseille Provence, seul ou en partenariat avec d'autres structures de promotion ou d'autres ports français ou étrangers,
- organise au bénéfice du développement du marché de la croisière sur la place de Marseille les conventions et actions liées à cette activité,
- assure une information permanente du Club, envers ses propres adhérents, tout comme en externe notamment vers les médias,
- organise l'accueil personnalisé des armateurs de navires de croisière et de leurs représentants,
- coordonne les dispositions à mettre en œuvre pour faciliter le déroulement des escales de croisière,
- réalise des études économiques ou des enquêtes relatives à l'activité de la croisière,
- participe aux grands salons professionnels (comme le Cruise Shipping à Miami, Seatrade Europe à Hambourg),
- agit auprès des professionnels de la croisière, des compagnies aériennes et des agences de voyage,
- mène des actions d'amélioration de l'accueil des croisiéristes en partenariat étroit avec les compagnies de croisière et les partenaires locaux.

Acteur reconnu par l'Etat, le Grand Port Maritime de Marseille et les professionnels, le Club de la Croisière mène ainsi une politique active pour accompagner et dynamiser le développement de la filière à Marseille.

C'est grâce à cette action collective conduite sous son égide que les activités de croisière se sont développées de façon spectaculaire à Marseille ces dernières années : de 18 500 passagers en 1995, ce sont près d'1,6 millions de passagers accueillis en 2016.

Aujourd'hui, le port de Marseille Fos se situe de ce fait à la 5e place des ports méditerranéens.

L'ambition portée pour 2020 est, avec l'accueil de 2 millions de croisiéristes, d'intégrer le « top 3 » en Méditerranée et le « top 10 » des ports mondiaux. Pour atteindre cet objectif dans un contexte concurrentiel accru, le Club propose depuis 2018 un programme d'actions encore plus ambitieux et souhaite en pérenniser le financement.

La modification de ses statuts adoptée à l'assemblée générale du 9 mars 2016 s'inscrit dans cette dynamique et permet ainsi l'entrée et conséquemment le soutien de nouveaux adhérents publics et privés.

En renouvelant son adhésion à l'association, la Métropole Aix-Marseille-Provence sera membre partenaire Prestige et fera partie du Conseil d'Administration du Club de la Croisière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;

**Signé le 28 Juin 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2018**

- La délibération TVP 001-708/16/CM du 30 juin 2016 portant adhésion à l'association Club de la Croisière Marseille Provence ;
- La délibération TVP 002-1995/17/BM du 18 mai 2017 portant renouvellement de l'adhésion à l'association Club de la Croisière Marseille Provence.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'importance du développement du secteur de la Croisière sur le territoire métropolitain

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association « Club de la Croisière Marseille Provence » et le paiement de la cotisation 2018 d'un montant de 15 000 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence Sous-politique B330 – Nature 6281 – Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Promotion et Développement du tourisme

Danielle MILON